



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation  
mondiale de la Santé**

**Europe**

**Comité régional de l'Europe**

Soixante-neuvième session

**Copenhague (Danemark), 16-19 septembre 2019**

EUR/RC69/R6

17 septembre 2019

190591

ORIGINAL : ANGLAIS

## Résolution

### **Enseignements tirés de la mise en œuvre de Santé 2020, le cadre politique européen de la santé et du bien-être**

Le Comité régional,

Rappelant sa résolution EUR/RC62/R4 portant adoption de Santé 2020, le cadre politique européen de la santé et du bien-être ;

Rappelant également sa résolution EUR/RC63/R3 portant approbation des indicateurs de base de Santé 2020 à employer par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe afin d'observer les progrès régionaux concernant les six cibles adoptées pour Santé 2020 ; sa résolution EUR/RC67/R3 portant adoption de la Feuille de route pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; sa décision EUR/RC68(1) sur le cadre de suivi commun aux objectifs de développement durable (ODD), à Santé 2020 et au Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 ; sa résolution EUR/RC68/R3 renouvelant l'engagement en faveur du renforcement des systèmes de santé pour la couverture sanitaire universelle, de meilleurs bilans sanitaires et moins d'inégalités dans le domaine de la santé ; et sa résolution EUR/RC68/R6 intitulée « Faire progresser la santé publique pour un développement durable dans la Région européenne de l'OMS » ;

Ayant à l'esprit le Treizième Programme général de travail 2019-2023, le programme de transformation de l'OMS qui aide les pays à atteindre toutes les cibles des ODD en rapport avec la santé, et le rôle de Santé 2020 s'agissant de contribuer à la concrétisation de ces cibles ;

Tenant compte des engagements existants, pris dans le cadre de politiques, stratégies et plans mondiaux et régionaux (tels qu'ils sont énoncés dans des résolutions et d'autres déclarations politiques collectives) pour relever les défis de santé publique aux niveaux mondial, régional et national ;

Conscient des rôles essentiels et de l'impact que peuvent avoir divers secteurs et tous les niveaux des pouvoirs publics, de même que les organisations et organismes sous-nationaux, nationaux et internationaux, ainsi qu'intergouvernementaux, non gouvernementaux et gouvernementaux, dans les efforts déployés pour prendre en compte la santé, le bien-être et l'équité en santé dans la Région ;

Prenant note des conclusions et recommandations des études entreprises pour faciliter la mise en œuvre de Santé 2020, dont le document *Qualitative indicators for monitoring Health 2020 policy targets* [Indicateurs qualitatifs pour le suivi des cibles stratégiques de Santé 2020], publié en 2014, le document EUR/RC64/8 (Mise en œuvre de Santé 2020 : 2012-2014), les Rapports sur la santé en Europe 2015 et 2018, et le document EUR/RC66/16 (Rapport de situation à mi-parcours sur la mise en œuvre de Santé 2020, 2012-2016) ;

1. ACCUEILLE AVEC SATISFACTION le rapport sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de Santé 2020 (document EUR/RC69/15) ;
2. RECONNAÎT la valeur de Santé 2020, qui :
  - a) propose des conseils fondés sur des données probantes concernant la manière d'élaborer et d'actualiser les politiques nationales de santé, ainsi que de relever les principaux défis de santé publique et de saisir les possibilités de promouvoir la santé et le bien-être dans la Région ;
  - b) reflète la nature complexe des déterminants de la santé et le leadership requis pour agir sur ces derniers ;
  - c) encourage les stratégies pangouvernementales pour la santé et aide les États membres à s'acheminer vers la couverture sanitaire universelle ;

- d) promeut la prise en compte de la santé dans les domaines économique, environnemental et social dans les pays, ainsi qu'une harmonisation des politiques dans tous ces domaines, une démarche fondée sur les droits universels, des marchés au service de la société et de l'environnement, et une participation renforcée ;

3. CONSTATE les efforts consentis par la directrice régionale dans le cadre de la mise en œuvre de Santé 2020 et de la concrétisation des ambitieuses aspirations dans toute la Région, conformément aux valeurs, aux buts et aux objectifs de Santé 2020, notamment en :

- a) faisant preuve d'un leadership motivant et fort pour parvenir à une transformation ;
- b) renforçant le rôle et la participation du Bureau régional dans la coordination de la Coalition thématique sur la santé et le bien-être ;
- c) faisant progresser la mise en œuvre des ODD dans les États membres européens conformément à la Feuille de route pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- d) abordant les problématiques de santé publique dans la Région, dont des thèmes pouvant soulever des difficultés ;
- e) plaçant l'accent sur les activités menées dans les pays et sur la réforme des bureaux de pays, notamment le renforcement des capacités des représentants de l'OMS et des chefs de bureaux de pays ;
- f) accordant très tôt de l'attention à la santé des migrants, et supervisant l'élaboration de la stratégie et du plan d'action sur la santé des réfugiés et des migrants dans la Région européenne de l'OMS ;
- g) mettant en place des stratégies innovantes pour le renforcement des systèmes de santé ;
- h) mettant en place des stratégies innovantes pour le renforcement des capacités et services de santé publique ;
- i) mettant en place avec rapidité et efficacité le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques dans la Région européenne ;
- j) intensifiant la lutte contre la résistance aux antimicrobiens ;
- k) soutenant les réseaux de la santé publique ;

4. PRIE INSTAMMENT les États membres<sup>1</sup> :
- a) de continuer à renforcer le leadership en matière de politiques et de pratiques dans le domaine de la santé ;
  - b) de continuer à élaborer, à actualiser et à aligner, en tant que de besoin, leurs politiques, stratégies et plans pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en tenant pleinement compte, lorsque cela est pertinent, des valeurs et démarches de Santé 2020 et de la Feuille de route pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en menant une réflexion pour des systèmes intégrés et en alignant les ambitions et les engagements sur les ressources et les capacités ;
  - c) de promouvoir la cohérence et la durabilité des politiques à tous les niveaux et à l'échelle intersectorielle pour produire un impact mesurable et durable sur la santé et le bien-être grâce à des politiques totalement inclusives et qui ne laissent personne de côté, soutenues par la mise au point cohérente de cadres ayant trait à la gestion, à la responsabilité, et au suivi et à l'évaluation ;
  - d) de promouvoir des processus et dialogues pour des politiques transformatrices afin que ces dernières produisent des effets mesurables sur la santé et le bien-être ;
  - e) de proposer des politiques conformes à l'éthique et fondées sur des données probantes ;
  - f) de réaliser des analyses et évaluations des politiques dans le cadre d'un processus décisionnel responsable, conformément aux priorités nationales ;
  - g) de renforcer la mise en œuvre du Cadre commun de suivi et d'incorporer, en concordance avec la législation et le contexte nationaux, le cadre de suivi et les indicateurs mondiaux des ODD liés à la santé dans les cadres et plates-formes de données nationaux ;
  - h) de continuer à établir des partenariats (tout en veillant à la gestion correcte des conflits d'intérêts), en particulier dans le cadre de démarches pangouvernementales et pansociétales et en incluant des organisations non gouvernementales et d'autres éléments de la société civile, ainsi que des secteurs autres que la santé ;

---

<sup>1</sup> et, si applicable, les organisations régionales d'intégration économique.

5. PRIE la directrice régionale/le directeur régional :
- a) d'aider les pays à renforcer le leadership pour les politiques et pratiques dans le domaine de la santé ;
  - b) d'aider les États membres, en tant que de besoin, à élaborer et à actualiser leurs politiques de santé conformément aux valeurs et démarches de Santé 2020 et de la Feuille de route pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
  - c) de plaider pour un leadership et un soutien politique en faveur du programme de transformation de l'OMS ;
  - d) de favoriser une convergence des politiques qui facilitera la mise en œuvre des cadres politiques et des instruments contraignants mondiaux et régionaux, à tous les niveaux et à l'échelle intersectorielle dans les pays ;
  - e) de faciliter l'élaboration d'outils et de méthodes visant à améliorer la cohérence et la durabilité des politiques à tous les niveaux et à l'échelle intersectorielle, afin d'aider les pays à produire un impact mesurable et durable grâce à des politiques totalement inclusives et qui ne laissent personne de côté, soutenues par la mise au point cohérente de structures ayant trait à la gestion, la responsabilité, et au suivi et à l'évaluation ;
  - f) de promouvoir les processus politiques transformateurs et les concertations pour aider les pays à produire un impact mesurable par les politiques, à formuler des options stratégiques éthiques et fondées sur des bases factuelles et à réaliser des analyses et évaluations des politiques, dans le cadre d'un processus décisionnel responsable.

= = =